

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

ACCORD-CADRE DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES

**MARCHE 26A022- ACHAT ET LIVRAISON SUR SITE DE
FOURNITURES SCOLAIRES ET EDUCATIVES, TRAVAUX
MANUELS ET LOISIRS CREATIFS**

Date et heure limites de réception des offres :

28 OCTOBRE 2026 à 12:00

VILLE DE MEUDON
6 AVENUE LE CORBEILLER
92195 MEUDON CEDEX

L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE

	Objet	ACHAT ET LIVRAISON SUR SITE DE FOURNITURES SCOLAIRES ET EDUCATIVES, TRAVAUX MANUELS ET LOISIRS CREATIFS
	Mode de passation	Procédure adaptée ouverte
	Type de contrat	Accord-cadre
	Délai de validité des offres	6 mois
	Forme de groupement	Aucune forme de groupement imposée à l'attributaire
	Variantes	Sans
	PSE	Sans
	Clauses sociales	Sans
	Clauses environnementales	Avec
	Durée / Délai	24 mois
	Négociation	Avec
	Visite sur site	Sans

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation	4
1.1 - Objet	4
1.2 - Mode de passation	4
1.3 - Type et forme de contrat.....	4
1.4 - Décomposition de la consultation	4
1.5 - Nomenclature	4
2 - Conditions de la consultation	5
2.1 - Délai de validité des offres	5
2.2 - Forme juridique du groupement	5
2.3 - Variantes	5
2.4 - Développement durable	5
3 - Conditions relatives au contrat.....	5
3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution	5
3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement	5
4 - Contenu du dossier de consultation	5
5 - Présentation des candidatures et des offres	6
5.1 - Documents à produire	6
5.2 - Echantillons, maquettes ou prototypes	7
6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis	8
6.1 - Transmission électronique.....	8
6.2 - Transmission sous support papier	10
7 - Examen des candidatures et des offres	10
7.1 - Sélection des candidatures	10
7.2 - Attribution des accords-cadres.....	10
7.3 - Suite à donner à la consultation	11
8 - Renseignements complémentaires	11
8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact	11
8.2 - Procédures de recours	12
9- ECHANGES AVEC LES CANDIDATS.....	12

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation concerne :

ACHAT ET LIVRAISON SUR SITE DE FOURNITURES SCOLAIRES ET EDUCATIVES, TRAVAUX MANUELS ET LOISIRS CREATIFS

La description détaillée des prestations et leurs spécifications sont précisées dans le Cahier des Clauses techniques particulières (CCTP) et le Bordereau des prix unitaires (BPU).

Lieu(x) d'exécution : 92190 Meudon

Les fournitures seront livrées directement, sur site, dans différents établissements de la ville (écoles, crèches, accueils de loisirs, ludothèque, centre Millandy...). L'annexe au CCTP liste les adresses et contraintes de livraison des sites.

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

1.3 - Type et forme de contrat

L'accord-cadre avec maximum est passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande.

Le montant maximum est fixé à 215 000 € HT pour toute la durée du marché.

L'accord-cadre sera attribué à un seul opérateur économique.

1.4 - Décomposition de la consultation

Il n'est pas prévu de décomposition en lots.

Le pouvoir adjudicateur a décidé de ne pas lancer la consultation en lots séparés pour les motifs suivants : L'allotissement rendrait complexe la gestion et l'exécution des prestations.

1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
39162110-9	Fournitures scolaires
37820000-2	Fournitures pour travaux artistiques
30194000-5	Fournitures pour dessin

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 6 mois à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire de l'accord-cadre.

2.3 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

2.4 - Développement durable

Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère environnemental dont le détail est indiqué dans le CCTP et dans le CCAP. Le respect de ces dispositions est une condition de la conformité de l'offre. Une offre **comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particulières sera déclarée** irrégulière au motif du non-respect du cahier des charges.

Chaque titulaire concerné devra mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour respecter ces objectifs de développement durable dans le cadre de l'exécution des prestations.

3 - Conditions relatives au contrat

3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

L'accord-cadre est conclu à compter de la date de notification du contrat pour une durée ferme de 24 mois.

3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) de l'accord-cadre seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

4 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC)
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et son annexe « sites et contraintes de livraison »
- Le bordereau des prix unitaires (BPU)
- Le détail quantitatif estimatif (DQE)
- Le Cadre de mémoire technique et environnemental

Un acte d'engagement, matérialisant l'accord entre les parties, n'est pas fourni dans le dossier de consultation des entreprises. Il sera transmis à l'attributaire à l'issue de la consultation.

Il est remis gratuitement à chaque candidat.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 6 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

Les candidats téléchargeant le dossier de consultation en mode ANONYME sont avertis qu'ils ne seront pas tenus informés en cas de modification de la consultation et de réponses aux candidats apportées par l'acheteur aux questions posées durant la période de publicité.

5 - Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

5.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner	Non

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles	Non

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années	Non
Liste des principales prestations effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire. Elles sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat	Non

Pour présenter leur candidature, les candidats peuvent utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat). Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr.

Ils peuvent aussi utiliser le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre :

Libellés	Pièce contractuelle	Signature
Le bordereau des prix unitaires (BPU) à remettre de préférence aux formats EXCEL et PDF afin d'en faciliter l'étude dans le cadre de l'analyse du critère prix.	oui	Non
Le détail quantitatif estimatif (DQE) à remettre de préférence aux formats EXCEL et PDF afin d'en faciliter l'étude dans le cadre de l'analyse du critère prix.	non	Non
Le catalogue des prix du fournisseur fichier au format « Excel », ou lien internet, avec codification tarifaire du candidat à laquelle sera (ont) appliqué le taux de remise proposé au cadre de mémoire technique ;	oui	Non
Le cadre de mémoire technique et environnemental à remettre en format PDF (non scanné de préférence) et/ou WORD et ses annexes	oui	Non

5.2 - Echantillons, maquettes ou prototypes

Sans objet.

6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

6.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante :

<https://marches.maximilien.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=941993&orgAcronyme=y6u>

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur**. Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier ou par voie dématérialisée. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :

VILLE DE MEUDON
HOTEL DE VILLE
6 AVENUE LE CORBEILLER
92195 MEUDON CEDEX

Les formats électroniques dans lesquels les documents peuvent être transmis sont les suivants : Word, EXCEL, PDF

Les candidats doivent tenir compte des aléas des envois électroniques et s'assurer des délais nécessaires à la transmission électronique de leur pli avant la date et l'heure limites de dépôt des offres.

Il est rappelé que la durée d'acheminement de la soumission électronique est fonction du débit de l'accès Internet du candidat et de la taille des documents à transmettre.

L'organisation et le nommage des fichiers attendus par le pouvoir adjudicateur est le suivant :
Le contenu du pli dématérialisé doit être conforme aux indications de l'article 9 du règlement de la consultation relatif à la présentation des propositions.
L'attention des candidats est attirée sur l'importance du nommage des fichiers par des intitulés les plus courts possibles (à titre d'exemple, au lieu de l'intitulé "bordereau des prix unitaires" – titre de la procédure "", préférer les mots "n° du marché +BPU").
Les noms des fichiers déposés doivent être composés exclusivement de caractères alphanumériques, sans accents, ni caractère spéciaux.
A défaut, l'opération de dépôt du pli dans son ensemble n'est pas fiable et des problèmes peuvent être rencontrés, notamment :
- pour le candidat, risque de blocage du fichier lors de son dépôt sur la plate-forme,
- pour l'acheteur, le fichier n'est pas accessible ou n'est pas lisible.

Une transmission par voie électronique n'exclut toutefois pas la possibilité pour la personne publique d'exiger que les offres soient accompagnées d'échantillons (le cas échéant).

Au stade de la remise des plis, la signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

L'acte d'engagement **transmis à l'attributaire à l'issue de la consultation** devra être signé par une personne habilitée à engager la société au moyen d'un certificat électronique valide et conforme à la réglementation en vigueur.
La signature électronique du contrat par l'attributaire est fortement recommandée dans le cadre de cette consultation.

Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique des contrats de la commande publique, la signature doit être une signature avancée reposant sur un certificat qualifié, tel que défini par le règlement européen n° 910/2014 du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques (eIDAS). Toutefois, les certificats de signature de type RGS demeurent valables jusqu'à leur expiration.

Le certificat de signature qualifié est délivré par un prestataire de service de confiance qualifié répondant aux exigences du règlement eIDAS. Une liste de prestataires est disponible sur le site de l'ANSSI (<https://www.ssi.gouv.fr/>). Il peut aussi être délivré par une autorité de certification, française ou étrangère. Le candidat devra alors démontrer son équivalence au règlement eIDAS.

Le candidat qui utilise un autre outil de signature que celui du profil d'acheteur, ou un certificat délivré par une autre autorité de certification, doit transmettre gratuitement le mode d'emploi permettant la vérification de la validité de la signature.

Pour signer électroniquement, le candidat peut utiliser l'un des trois formats de signature autorisés par la réglementation (XAdES, CAdES ou PAdES). Le pouvoir adjudicateur préconise toutefois l'utilisation d'une signature électronique au format pAdES.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.



Pensez à anticiper votre dépôt plusieurs heures avant l'heure limite

6.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

7 - Examen des candidatures et des offres

7.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

7.2 - Attribution des accords-cadres

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

La régularisation d'une offre pourra avoir lieu à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
1-Valeur technique au regard du cadre de mémoire technique	40%
1.1-Adéquation et qualité des fournitures proposées	15 %
1.2-Organisation logistique, commerciale et qualité du service après-vente	15 %
1.3-Performance, ergonomie et fonctionnalités de l'outil de commande en ligne .	10 %
2-Prix des prestations au regard du détail quantitatif estimatif	40 %
Le prix sera noté selon la méthode de notation suivante : NP = Nombre de point maximum 10 (Po/P) Où : <i>NP = note de l'offre considérée,</i> <i>P = prix de l'offre considérée,</i> <i>Po = prix de l'offre la mieux placée.</i> <i>L'offre la mieux placée obtient la note maximale.</i> <i>Cette note sera arrondie au centième</i>	
3-Performances en matière de protection de l'environnement au regard du cadre de mémoire technique	20 %
3.2- Etendue et pertinence de la gamme de fournitures éco-labellisés/ certifiés / biosourcés mobilisable pour l'exécution du marché	10 %
3.2-Pertinence des démarches environnementales en matière de gestion des déchets et de transport	10 %

Chaque candidat se verra attribuer une note globale sur 10.

Les critères sont notés sur 10.

Les sous-critères sont notés sur 10.

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées entre les indications portées sur le bordereau des prix unitaires et le détail quantitatif estimatif, le bordereau des prix prévaudra et le montant du détail quantitatif estimatif sera rectifié en conséquence. L'entreprise sera invitée à confirmer l'offre ainsi rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

7.3 - Suite à donner à la consultation

Après examen des offres, le pouvoir adjudicateur engagera des négociations avec les 3 candidats sélectionnés.

Toutefois, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer l'accord-cadre sur la base des offres initiales, sans négociation.

Une proposition de négociation par courrier électronique (e-mail) sera envoyée via la plateforme Maximilien.

Les frais inhérents à la négociation seront à la charge des entreprises ayant été admises à négocier.

En l'absence de réponse dans les délais impartis, cela équivaudra à une absence de proposition négociée.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique, dans le délai requis par le pouvoir adjudicateur.

Dans l'hypothèse où l'opérateur économique ne pourrait fournir les documents ou renseignements précités, son offre sera rejetée conformément à l'article R. 2144-7 du CCP et la même demande sera faite au suivant du classement.

8 - Renseignements complémentaires

8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <https://marches.maximilien.fr>.

Cette demande doit intervenir au plus tard 7 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

Dans le cadre de l'utilisation de la messagerie sécurisée de la plate-forme de dématérialisation pour apporter des réponses aux éventuelles questions posées par des sociétés ou informer les candidats de toutes modifications intervenant en cours de procédure, une attention particulière est demandée aux entreprises. En effet, ces dernières sont seules responsables du paramétrage et de la surveillance de leur propre messagerie (redirection automatique de certains mails, utilisation d'anti-spam...) qui pourraient nuire à leur bonne information.

8.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise

2 à 4 boulevard de l'Hautil

BP 30322

95027 CERGY PONTOISE CEDEX

Tél : 01 30 17 34 00

Télécopie : 01 30 17 34 59

Courriel : greffe.ta-cergy-pontoise@juradm.fr

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :

Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise

2 à 4 boulevard de l'Hautil

BP 30322

95027 CERGY PONTOISE CEDEX

Tél : 01 30 17 34 00

Télécopie : 01 30 17 34 59

Courriel : greffe.ta-cergy-pontoise@juradm.fr

9- ECHANGES AVEC LES CANDIDATS

Les candidats sont informés que des échanges (demandes de précisions, informations, notification de rejet d'une offre, etc.) pourront être effectués avec eux via la plate-forme durant la phase de mise en concurrence. Ce mode d'échange n'est toutefois pas exclusif d'autres modes de transmission que la Ville souhaiterait utiliser (courriels, etc.) durant cette même phase.

A ce titre les candidats sont invités à compléter l'annexe n°2 au présent règlement de consultation.